



Le portrait de Louis XIII par Philippe de Champaigne, vers 1639, provenant de la collection du comte et de la comtesse de Paris, est classé trésor national.

SOTHEBY'S ART DIGITAL STUDIO



C H E F S - D ' Œ U V R E E N P É R I L

Plusieurs ventes publiques récentes – ainsi que celle, à venir, du comte et de la comtesse de Paris – ont relancé le débat sur la dispersion de trésors du patrimoine national hors de nos frontières. Doit-on les garder à tout prix ? L'Etat en a-t-il encore les moyens ? Enquête.



PAR LAURENCE MOUILLEFARINE

La justice a tranché. Après onze ans de procédure, la collection des défunts comte et comtesse de Paris, qu'ils avaient léguée à la Fondation Saint-Louis en 1974 pour éviter sa dispersion, a finalement été restituée à leurs héritiers. L'ensemble sera mis aux enchères

les 29 et 30 septembre*. Deux cents tableaux, meubles, décorations et autres souvenirs d'une famille qui régna sur la France. Les souverainistes sont en émoi.

Avant l'impression du catalogue, Sotheby's sollicita du ministère de la Culture les certificats de libre circulation – comme il se doit pour tout tableau valant au moins 150 000 euros ou tout objet d'art ancien de 50 000 euros et plus. A l'issue d'une très longue concertation, les musées ont fait leur choix. Trois lots sont classés trésor national : le manuscrit des comptes du château d'Amboise, un portrait de Louis XIII par Philippe de Champaigne, mythique – il illustrait nos manuels scolaires – et un portrait de Louise-



La splendide « Table de Teschen » ou « Table de Breteuil » rejoindra bientôt les salles d'objets d'art du XVIII^e siècle au musée du Louvre.

SOtheby's/ART DIGITAL STUDIO



Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre par Elisabeth Vigée-Lebrun de... 1789. La jeune femme, mélancolique, appartient à la lignée née de la liaison du Roi-Soleil avec Madame de Montespan ; Adélaïde a, par ailleurs, épousé celui qui deviendra le duc d'Orléans, descendant du frère de Louis XIV, et donné naissance au futur roi Louis-Philippe. Elle porte l'Histoire sur ses jolies épaules. L'Etat a trente mois pour faire une offre. Sur quelles bases ? Le tableau de Vigée-Lebrun est estimé 4 à 6 millions d'euros, celui de Philippe de Champaigne, entre 2 et 3. « Le prix tient compte à la fois de la valeur pictu-

rale et historique, souligne Pierre Mothes, vice-président de Sotheby's France. Il faut ajouter l'effet multiplicateur que suscite toute provenance royale. » La cote d'amour. Imprévisible. A voir la mine réjouie de Jacques d'Orléans, l'un des fils du comte de Paris, à quelques jours de la vente, les transactions semblent avoir abouti favorablement...

Le catalogue, cependant, présente bien d'autres œuvres dignes des collections nationales. Rien que l'ensemble d'aquarelles de Carmontelle est exceptionnel. Ses portraits pleins d'esprit relatent la douce vie de l'aristocratie sous l'An-

DES ŒUVRES EXCEPTIONNELLES ESTIMÉES À PLUSIEURS MILLIONS D'EUROS



PHOTOS : SOTHEBY'S/ART DIGITAL STUDIO

De la gouache peinte par Louis Carrogis dit Carmontelle, « Les Centilshommes du duc d'Orléans portant l'habit de Saint-Cloud », le musée Nissim de Camondo possède une copie de 1830. Ci-dessus, l'original.

Classé trésor national, le portrait de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans, par Elisabeth Vigée-Lebrun, fut exposé au Salon de 1789 (en haut, à droite).

Pour ne pas fâcher l'Etat vietnamien, la France a renoncé à ce pousse-pousse impérial qu'elle avait préempté pour le musée Guimet lors d'une vente au château de Cheverny.

NICOLAS ROGER





rien Régime. A la Direction générale des patrimoines, les réunions ont repris, agitées ; il convient d'empêcher le Centre des monuments nationaux et autres châteaux régionaux de se battre pour le même lot ! Guerre des clans chez les bureaucrates ! Attendons-nous à des préemptions.

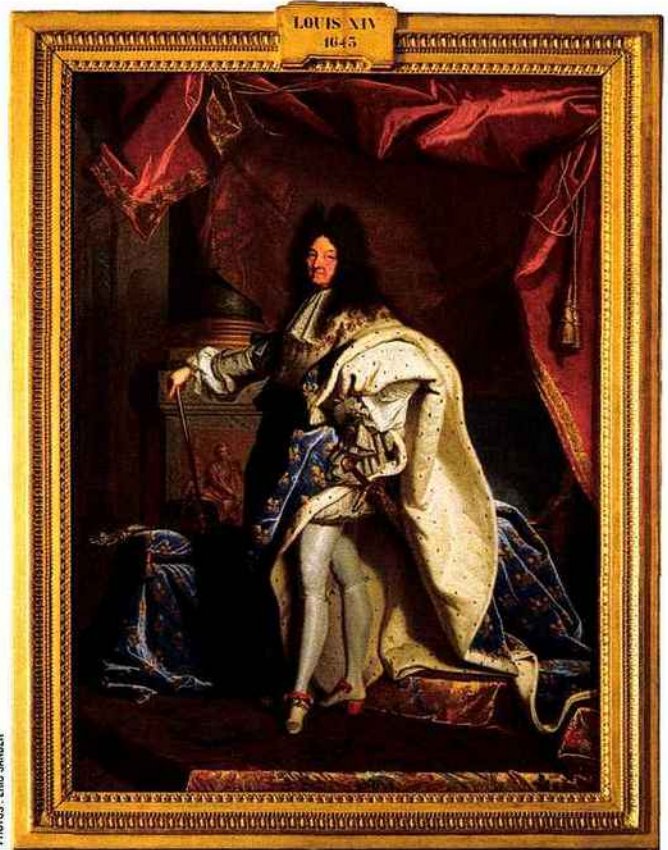
Drôle de loi selon laquelle l'Etat peut se substituer au dernier enchérisseur. Elle remonte à 1921. Imaginez la frustration d'un amateur qui, le marteau tombé, croit posséder l'objet désiré. Soudain, un quidam se lève, brandit une carte tricolore et lance : « *Préemption au nom de l'Etat français.* » Applaudissements du public. Les spectateurs moins nationalistes boudent, songeant aux innombrables objets qui dorment dans les réserves, inaliénables de surcroît. Pour peu que l'acheteur déçu soit étranger, et qu'il intervienne au téléphone, il ne comprend rien ! Ce droit régalien n'existe que chez nous. Il donne parfois lieu à des scènes cocasses. Lorsque Christie's dispersa à Paris les archives personnelles de Fritz Schlumpf, célèbre collectionneur de voitures, un homme, missionné par la Cité de l'automobile de Mulhouse, préempta vingt et un lots successifs. Vingt et une fois, il bondit de son siège. La gesticulation déclencha l'hilarité de la salle.

La préemption intervient, le plus souvent, sans crier gare. Les conservateurs ont tout intérêt à opérer en catimini. Le jour J, ils mandent un émissaire inconnu des ventes publiques, assistante ou chauffeur. Oh les malins ! On devine, néanmoins, que plusieurs événements annoncés ce trimestre vont attirer les musées. La BNF surveillera de près la « Bibliothèque de Stéphane Mallarmé » (Sotheby's, le 15 octobre) : 80 manuscrits, livres dédicacés, lettres que conserva la fille du poète. Le château de Versailles ne manquera pas la « Collection Marie-Antoinette » (Christie's, le 3 novembre) : 120 lots évoquant la reine dont un recueil rarissime - son exemplaire personnel - des plans du Petit Trianon.

L'Etat a quinze jours pour annuler une préemption. Jamais il ne se rétracte, sauf cas diplomatique. L'aventure du pousse-pousse vietnamien en fut un. En 1907, l'empereur Thanh Tháí, en exil dans la cité impériale de Hué, fou de voitures, échange le pousse-pousse en bois laqué, incrusté de nacre, qui promenait sa mère, contre une Buick, le bénéficiaire du troc étant le chef de sa Garde indigène, l'inspecteur Prosper Jourdan. Un siècle passe. A Vienne (France), les quatre petits-enfants de ce dernier se proposent d'offrir le précieux objet au musée Guimet. Réponse de l'établissement : « *Apportez-le nous qu'on puisse l'étudier.* » Découragés par ce manque d'enthousiasme et reculant devant les frais de transport, ils sollicitent M^e Rouillac, commissaire-priseur des plus dégourdis. Au château de Cheverny, en juin 2014, le pousse-pousse est adjudgé 45 000 euros. Surprise ! Le

PETITES GUERRES DE CLANS CHEZ LES BUREAUCRATES

Jean-Louis Remilleux n'a jamais oublié DES OBJETS QUI FONT TOU



PHOTOS : ERIC SANDER

Ce portrait de Louis XIV d'après Hyacinthe Rigaud a été commandité par le marquis de Marigny, frère de Madame de Pompadour, pour son château de Menars. Il faisait partie d'une suite de huit portraits des Bourbons, dont quatre sont proposés à la vente (estimation : 70 000-100 000 €).

Cette commode d'époque Louis XVI en laque du Japon, estampillée Martin Carlin, est de ces objets d'éternité qui traversent les siècles sans encombre parce qu'ils se marient avec tout (estimation : 100 000-200 000 €).



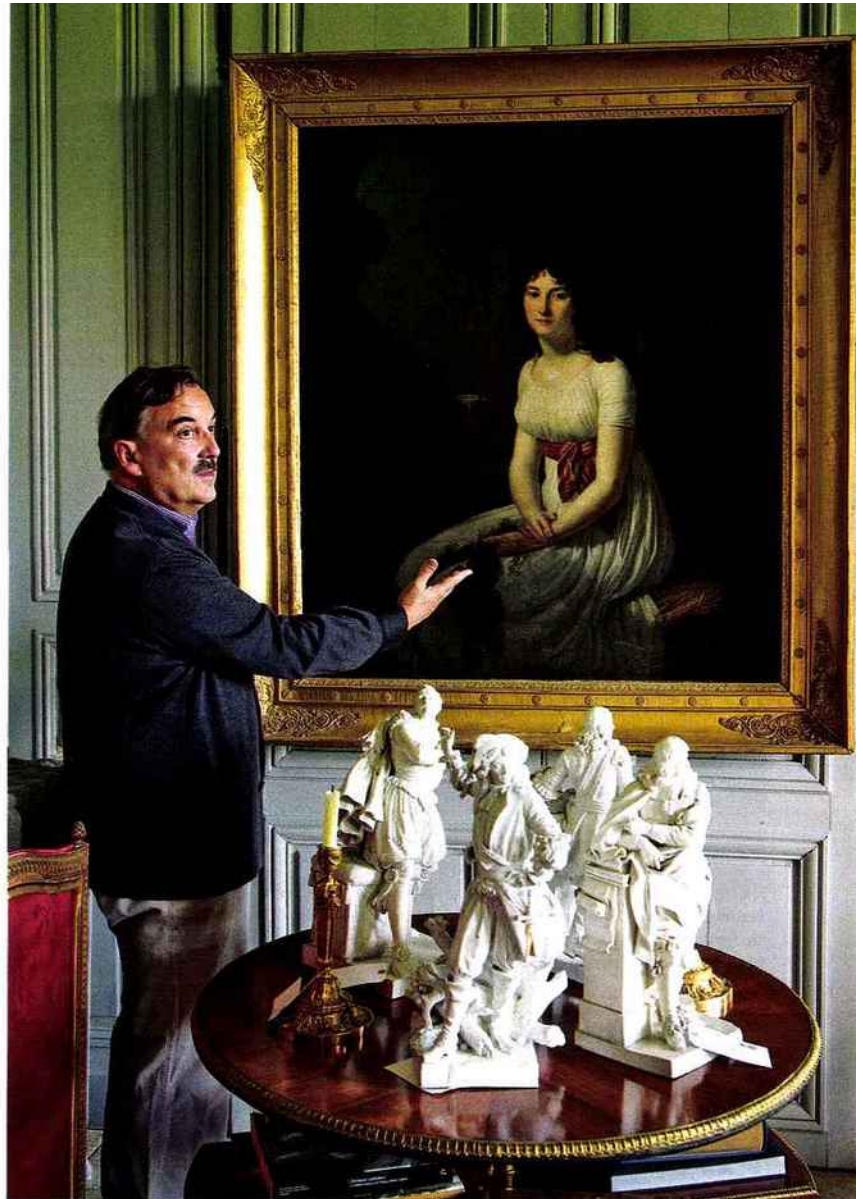


ses leçons de choses

TE UNE HISTOIRE...

On peut disserter longuement sur la question de savoir si les objets ont une âme... Il est certain, en revanche, qu'ils ont tous une histoire. Et lorsqu'ils possèdent en plus un bon pedigree – excellente facture et provenance prestigieuse établie –, les enchères flambent, comme lors d'une vente de yearlings à Deauville. Ce scénario pourrait bien se produire les 28 et 29 septembre prochains chez Christie's, lors de la vente des meubles, objets et œuvres d'art de Jean-Louis Remilleux. Car le producteur de « Secrets d'Histoire » a constitué durant plus de trente ans une somptueuse collection où se croisent les siècles des Louis (XVII^e et XVIII^e), la Café Society et ce XIX^e si injustement décrié. Dans le millier de lots qui seront dispersés, on trouve nombre de pièces historiques, certaines de qualité muséale. Citons, pélemêle, un portrait de la reine Christine de Suède par Vouet, un autoportrait de Hyacinthe Rigaud, des toiles de David, Snyders, Gérard ou Hubert Robert. Mais aussi des curiosités comme les porte-folios de Napoléon, un projet en bronze de monument funéraire pour l'Empereur sous la colonne Vendôme, ou encore une tour en ivoire façonnée par Louis XVI...

JEAN-RENÉ VAN DER PLAETSEN



Le tableau que désigne Jean-Louis Remilleux (photo ci-dessus) est, à lui seul, un petit morceau de l'histoire de France. Signé par Jean-Louis Laneuville (1748-1826), il représente la citoyenne Tallien enfermée dans la prison de la Force alors qu'elle s'apprête à être guillotinée. Pour souligner l'intensité dramatique du moment, Laneuville a peint son modèle avec une natte de cheveux à la main et l'on peut discerner sur le mur du cachot un profil qui, selon la légende, serait

celui de son amant, Jean Lambert Tallien, figure de la Révolution française. D'abord surnommée « Notre Dame de Bon Secours » puis « Notre Dame de Thermidor » parce que, farouchement opposée à la Terreur, elle était parvenue à sauver un grand nombre de victimes promises à la guillotine, elle avait fini par être emprisonnée à son tour. L'Histoire a retenu qu'elle réussit à faire passer à son amant un billet sur lequel elle avait écrit : « Je meurs d'appartenir à un lâche. »

Piqué par cette insulte, celui qui allait devenir son époux précipita la conjuration thermidorienne qui entraîna la chute de Robespierre et la fin de la Terreur. A la fin de sa vie, Thérèse Tallien, devenue princesse de Caraman-Chimay par son mariage, écrivit : « Le 9 thermidor fut le plus beau jour de ma vie, puisque c'est un peu par ma petite main que la guillotine a été renversée. » Ce tableau est estimé entre 150 000 et 200 000 €.



Henri d'Orléans, comte de Paris, sa sœur, la princesse Chantal, et son frère Jacques, duc d'Orléans, réunis dans les salons de Sotheby's, à Paris, à quelques jours de la vente de la collection familiale. Le portrait qu'ils encadrent, celui de leur aïeule, n'en fera pas partie, il vient d'être acquis par les musées nationaux.

QUAND L'ARGENT VIENT À MANQUER, IL FAUT DES IDÉES...

musée Guimet, qui aurait pu l'obtenir sans bourse délier, préempte. Halte-là ! Dans la salle, une élégante Asiatique fulmine. Au nom de l'Etat vietnamien communiste, la dame est venue jusqu'en Touraine récupérer la relique impériale. L'incident revient aux oreilles de notre Premier ministre. La France fait marche arrière.

Qu'un musée de province découvre dans une vente l'objet qui complètera sa collection, alors commence une course contre la montre. Les conservateurs doivent tirer les cordons de sonnette, mobiliser les Amis du musée et diverses collectivités. Les grandes institutions, elles, établissements publics depuis 2003, jouissent d'une certaine autonomie financière. Elles ont leurs recettes propres, un pourcentage prélevé sur la billetterie (20 % pour le Louvre, 16 % pour Orsay). Il arrive, hélas, que l'enveloppe prévue s'avère trop mince. Ainsi, le musée Rodin renonça au dessin de *Celle qui fut la Belle Heaul-*

mière, vendu 200 000 euros aux enchères en 2013. Un montant élevé pour une œuvre sur papier. De plus, cette année-là, l'établissement était engagé dans de colossaux travaux de restauration. Or, ce dessin, que Rodin offrit à son ami Maurice Guillemot, critique d'art, est unique dans la production du maître. Par son sujet – une femme vieillissante, le corps flétri –, son format inédit, son style achevé, sa provenance. Le musée va traiter avec le marchand qui l'a emporté. 290 000 euros. Pour conclure l'affaire, il manque 30 000 euros. Une opération subtile est mise sur pied : « 1 euro pour 1 Rodin ». A la caisse, le visiteur est invité à ajouter une piécette au prix d'entrée. Six mois plus tard, la *Belle Heaulmière* rentre à la maison. Quand l'argent vient à manquer, il faut des idées.

« Nous intervenons sur un marché où toute œuvre exceptionnelle flambe », s'inquiète Claire Chastanier, à la Direction générale des patrimoines, alors que les crédits d'acquisition ont été divisés par deux en 2012 ! Restrictions budgétaires imposées par le président Hollande. Et voilà que, dans ce contexte d'austérité, surgissent deux chefs-d'œuvre de Rembrandt. Magistraux portraits que souhaite vendre Eric de Rothschild. 150 millions d'euros. Diantre ! Jamais l'Etat n'a dépensé une telle somme. Prix maximum ? 19 millions d'euros pour le *Portrait du comte Molé* par Ingres. Jugeant l'achat des tableaux hollandais difficile, le ministère de la Culture autorise leur exportation. Tollé ! *La Tribune de l'art*



JEAN DE CALANVASEE RODIN

CONTRE L'EXODE, LE CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES

soulève le lièvre. Didier Rykner, créateur de ce magazine sur internet, sorte de Zorro du patrimoine, ne mâche pas ses mots pour fustiger les dysfonctionnements de nos institutions. La presse internationale le suit. Notre ministre en est bouleversée au point d'imaginer, avec son homologue batave, une solution inédite ; selon *Le Figaro*, les portraits pourraient être acquis de concert par le Rijksmuseum et le Louvre, qui les exposeraient à tour de rôle ! Reste à récolter 75 millions et faire patienter Eric de Rothschild...

Autre mesure pour empêcher l'exode du patrimoine national : le classement aux Monuments historiques. Une loi de 1913 qui concerne autant un bâtiment qu'un bien mobilier. On l'applique de préférence avec le consentement du propriétaire. Faute de quoi, il faut l'indemniser. La triste affaire Walter est restée dans les mémoires. Pour avoir classé d'office une toile de Van Gogh, *Jardin à Auvers*, la Cour de cassation

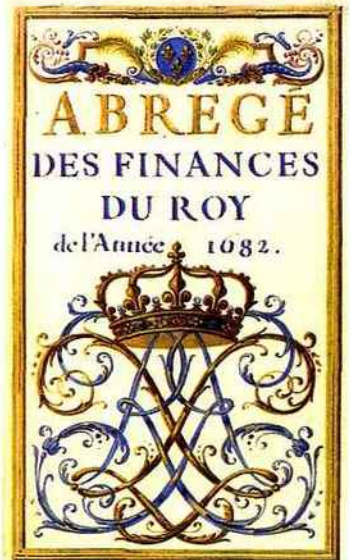


PHOTOS : SOTHEBY'S/ART DIGITAL STUDIO

Grâce à une levée de fonds originale, le dessin « Celle qui fût la Belle Heaulmière » (ci-contre à gauche) vient compléter la collection de 7 000 œuvres sur papier que possède le musée Rodin.

Manuscrit des statuts de l'Ordre de Saint-Michel situé entre 1486 et 1496 ; parce que qu'il s'agit de l'exemplaire enluminé pour Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, il est estimé 50 000 à 80 000 € par Sotheby's.

« Abrégé des finances du Roy de l'année 1682 » (ci-contre). Manuscrit de 67 pages calligraphiées et ornementées (estimation : entre 20 000 et 30 000 €).



obligea l'Etat à verser aux Walter une somme compensant la différence entre la valeur qu'aurait l'œuvre sur le marché international et celle qu'elle a, retenue en France. 145 millions de francs ! Vous et moi avons donné 145 millions pour un tableau toujours en mains privées !

C'était en 1996. Echaudés, les musées n'avaient plus eu recours à ce dispositif jusqu'à la vente du château de Haroué à Drouot, en juin dernier. La princesse de Beauvau-Craon, propriétaire de cet admirable édifice du XVIII^e siècle en Lorraine, cherchant des fonds pour le restaurer, doit se séparer d'une quarantaine de meubles et tableaux. A quelques jours de la dispersion orchestrée par M^e Rémy Le Fur, elle apprend que plusieurs lots vont être classés. D'office ! Interdits de sortie ! Leur cote, aussitôt, dégringole. Choquée, la princesse retire de la vente les objets du litige. Que s'est-il donc



ALAIN BASSET/IGN-MUSÉE DES BEAUX

L'« Homme au béret noir tenant une paire de gants », peint par Corneille de Lyon vers 1530, est destiné au musée des Beaux-Arts de Lyon ; il fait l'objet d'une souscription publique.

NOUVELLE ARME DE DÉFENSE : LES SOUSCRIPTIONS NATIONALES

passé ? Une cabale ? Minnie de Beauvau-Craon a agacé l'Administration. Explication : en 2005, la châtelaine, qui avait déjà besoin d'argent pour l'entretien de sa demeure, était en contact avec les représentants de la Culture. Ils n'ont pas les moyens d'acquérir toutes les œuvres qui les intéressent. Ils se concentrent sur certains tableaux prioritaires, dont un *Portrait de Louis XVIII à sa table de travail* par Gérard, un lustre, une pendule, des meubles, qu'ils laissent en dépôt au château, pour le plaisir des visiteurs, rare faveur. A regret, ils abandonnent le *Portrait de la comtesse du Cayla*, favorite du roi, ainsi que son mobilier, pour lesquels, ne pouvant les négocier, ils délivrent les certificats d'exportation, contraints et forcés. Dix ans plus tard, la princesse les met aux enchères sans se rapprocher des musées. Les fonctionnaires de la République ont vu rouge ! Aux dernières nouvelles, les esprits apaisés,

des transactions seraient entamées par les deux camps. Allons ! Réjouissons-nous, l'Etat a fait de gros efforts en matière de mécénat. Les lois promulguées sous le ministère de Jean-Jacques Aillagon favorisent l'enrichissement de notre patrimoine. Si une entreprise finance l'acquisition d'un trésor national, elle peut déduire de ses impôts 90 % de la somme. Ce dispositif fiscal concerne également les œuvres dites d'intérêt patrimonial majeur. Des exemples ? Une collection de 3 693 boutons entrée au musée de la Mode et du Textile. Un tableau de Joseph Vernet, une *Vue d'Avignon*, sa ville natale, destiné au Louvre et payé 6,6 millions par Axa. Non seulement la compagnie d'assurances n'en dépense que le dixième, mais elle est auréolée de prestige. Merci, Bercy. Cette mesure a sauvé la *Table de Teschen* - in extremis. Une merveille, le meuble en bronze doré, incrusté de 128 échantillons de pierres fines, fut fabriqué par Neuber, orfèvre minéralogiste à la cour de Saxe. En 1779, il fut offert par Frédéric-Auguste III au baron de Breteuil, alors ambassadeur du roi de France à Vienne, pour son action en faveur du traité de Teschen. La « Table de la Paix » ne quittera pas le château de Breteuil jusqu'au début du XXI^e siècle, quand Henri-François de Breteuil veut organiser sa succession, et départager ses biens pour ses trois enfants. Il décide alors de céder son joyau. Lequel est aussitôt classé trésor national, bien sûr.

Trois ans d'attente. Pas la moindre proposition du Louvre. Le directeur de l'époque, Henri Loyrette, était-il plus sensible à la peinture qu'à l'orfèvrerie ? En 2012, le délai expiré, le marquis de Breteuil dispose à nouveau de son bien, qu'il confie à la Galerie Kugel. L'antiquaire Alexis Kugel, passionné par le travail de Neuber, monte une exposition qui réunit 40 tabatières autour de la *Table de Teschen*, accompagnée d'un ouvrage de référence. Mieux, celle-ci fait une tournée dans des musées, à la Voûte verte de Dresde, à la Frick Collection à New York. Résultat : un prince du Qatar en offre 16,5 millions d'euros. Le marquis de Breteuil, cependant, a la fibre patriotique, il préférerait que le meuble reste en France. Cette fois, le nouveau directeur du Louvre le veut. Il est vrai que, dans l'intervalle, les salles des objets d'art du XVIII^e siècle ont été rénovées, où il va pouvoir briller. Notre marquis accepte de baisser son prix à 12,5 millions d'euros, commission du marchand incluse, à condition que la salle porte le nom des Breteuil (pendant cinquante ans). Tope là ! La *Table de Teschen* est reconnue d'intérêt patrimonial majeur, ce qui permet les déductions fiscales. A Bercy, on s'incline.

Pour obtenir un dernier petit million, on fait appel au bon peuple en lançant pour la cinquième fois la campagne « Tous mécènes ! ». Homme, femme, écolier, retraité, chacun y va de son obole. Quatre mille cinq cents donateurs, 50 euros en moyenne. Opération bouclée fin juillet. Le contribuable est fier de participer à l'héritage culturel. Il est de plus en plus sollicité. Les souscriptions nationales se succèdent. La plus urgente ? Celle du portrait peint par Corneille de Lyon, vers 1530, que le musée des Beaux-Arts lyonnais négocie de gré à gré par l'intermédiaire de Christie's Londres : 566 000 euros. Pour que cet *Homme au béret noir tenant une paire de gants* rejoigne les collections françaises, il ne manque plus que 5 000 euros. Citoyens, encore un petit effort !

■ LAURENCE MOUILLEFARINE

* Exposition publique du 18 au 28 septembre chez Sotheby's, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.